

Extrait du registre
des délibérations de la commune d'Herry
séance du 18/12/2020

L'an 2020, le 18 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAITREPIERRE Dominique, Maire.

La séance a été publique.

Présents : M. MAITREPIERRE Dominique, Maire, M. BOLNOT Yves, Mme SEILLIER Sophie, M. DUMUR Philippe, Mme VERMEULEN Martine, M. HANRION Jonathan, M. DE LEO Claudio, Mme PERRY Odile, Mme CHARPY Coraline, Mme TISSIER Clothilde, Mme EGROT Stéphanie, M. PRESTAIL Patrick et M. BERNARD Thierry

Excusé(s) ayant donné procuration : M. de CHOULOT Etienne à Mme SEILLIER Sophie et M. EGROT Gérard à Mme EGROT Stéphanie

A été nommé secrétaire : M. PRESTAIL Patrick

- réf : 2020 12 01 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 27 NOVEMBRE

Le procès verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

A l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstentions : 0)

- réf : 2020 12 02 : CONTRAT ELIS

Mme SEILLIER propose de mettre fin au contrat qui nous lie à l'entreprise de nettoyage ELIS, principalement pour une raison de coût. Le Conseil Municipal donne son accord.

A l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstentions : 0)

- réf : 2020 12 03 : SURCROIT DE TRAVAIL

M. le Maire explique que pour assurer le bon fonctionnement des services, il va y avoir un surcroît de travail et qu'il convient, par conséquent, d'embaucher un adjoint technique, en renfort. Cet agent est à recruter pour un temps de travail de 7 heures par semaine. L'intéressé sera rémunéré à l'indice brut : 354, majoré : 330. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à procéder au recrutement de cet agent et à signer avec lui un contrat temporaire à durée déterminée pour la période suivante : du 4 janvier au 20 février 2021.

A la majorité (pour : 14, contre : 0, abstentions : 1)

- réf : 2020 12 04 : SURCROIT DE TRAVAIL

M. le Maire explique que pour assurer le bon fonctionnement des services, il va y avoir un surcroît de travail et qu'il convient, par conséquent, d'embaucher un adjoint technique, en renfort. Cet agent est à recruter pour un temps de travail de 12 heures par semaine. L'intéressé sera rémunéré à l'indice brut : 354, majoré : 330. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à procéder au recrutement de cet agent et à signer avec lui un contrat temporaire à durée déterminée pour la période suivante : du 4 janvier au 20 février 2021.

A la majorité (pour : 14, contre : 0, abstentions : 1)

- réf : 2020 12 05 : SURCROIT DE TRAVAIL

M. le Maire explique que pour assurer le bon fonctionnement des services, il va y avoir un surcroît de travail et qu'il convient, par conséquent, d'embaucher un adjoint technique, en renfort. Cet agent est à recruter pour un temps de travail de 5 heures par semaine. L'intéressé sera rémunéré à l'indice brut : 354, majoré : 330. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à procéder au recrutement de cet agent et à signer avec lui un contrat temporaire à durée déterminée pour la période suivante : du 4 janvier au 20 février 2021.

A la majorité (pour : 11, contre : 0, abstentions : 4)

- réf : 2020 12 06 : SURCROIT DE TRAVAIL

M. le Maire explique que pour assurer le bon fonctionnement des services, il va y avoir un surcroît de travail et qu'il convient, par conséquent, d'embaucher un adjoint administratif, en renfort. Cet agent est à recruter pour un temps de travail de 25 heures par semaine. L'intéressé sera rémunéré à l'indice brut : 354, majoré : 330. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à procéder au recrutement de cet agent et à signer avec lui un contrat temporaire à durée déterminée pour la période suivante : du 4 janvier au 26 mars 2021.

A la majorité (pour : 11, contre : 0, abstentions : 4)

Divers :

CONSEIL JEUNES

M. PRESTAIL expose brièvement sa proposition de mise en place d'un Conseil Jeunes et invite les personnes intéressées à participer à l'élaboration de celui-ci dans le début de l'année 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.